

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

**de la commission chargée d'étudier le préavis no 11 du 11 mars 2005 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 392'000.- pour le réaménagement des terrains de l'ancien hippodrome.**

Premier Citoyen, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La commission s'est réunie le 24 mars 2005 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Madame Marie-Louise Hefti (remplaçant M. Laurent Gabella) et de M. Jean-Claude Ruchet (remplaçant Mme Silvia Giorgiatti), de M. Serge Lovey (remplaçant Mme Valérie Jaggi), de M. Vassili Venizelos (remplaçant M. Christian Pauli) et de MM. Charles Mouquin, Jean-David Chapuis et Pascal Blum désigné comme premier membre et rapporteur.

En préambule, précisons que le présent préavis annule et remplace le préavis no 22 du 12 août 2004 au sujet duquel une commission avait siégé sans suite le 3 septembre dernier.

Pour présenter ce nouveau préavis, MM. les Municipaux Burkhard et Treyvaud étaient accompagnés de MM. Bärtschi, architecte de la Ville, Rosselet, chef STE et Siegrist, chef SEY. Nous les remercions pour les informations qu'ils nous ont fournies tant sur les perspectives globales de développement de ce périmètre que sur les points qui concernent explicitement le présent préavis.

Par rapport au préavis 22 de 2004, nous constatons que la reprise en mains de ce dossier par URBAT et par M. Bärtschi, nouvel architecte de la Ville, a manifestement été bénéfique, puisque la réflexion sur l'aménagement de ce périmètre d'utilité publique a été replacée dans un cadre plus large comprenant 3 phases :

- Phase 1 : les terrains de l'ancien hippodrome
- Phase 2 : l'allée de Winterthur et l'Avenue de l'Ancien Stand, ainsi que le Canal Oriental
- Phase 3 : les terrains situés entre la gare et l'Avenue de l'Hippodrome

Ces trois phases ont été décomposées en différentes étapes dont les premières font l'objet du présent préavis.

En fait, 45% du crédit demandé à notre Conseil concerne l'étude de l'aménagement de la 1<sup>o</sup> phase mentionnée précédemment, tandis que 55% du crédit concerne des travaux d'infrastructure de base, dont l'éclairage public pour un montant de Fr. 155'000.-.

A ce sujet, et comme celles et ceux d'entre vous qui se sont déjà promenés sur l'ancien artepilage auront pu le constater, cet éclairage public a déjà été installé. Logiquement, la commission s'est donc demandée pour quelle raison notre Conseil n'avait pas été informé de cet investissement qui dépasse largement les compétences de la Municipalité et comment celle-ci avait payé cette dépense qui n'apparaît dans aucun des derniers budgets votés, ni dans leurs compléments.

La Municipalité nous a indiqué qu'elle avait financé la dépense par un dépassement substantiel du préavis no 29 du 14 novembre 2002 relatif à la remise en état du site d'Expo. En résumé, sur les positions 05 à 07 figurant à la page 16 du présent préavis soit un montant de Fr. 210'000.-, la Municipalité nous a informé, sans toutefois nous fournir les pièces justificatives correspondantes, qu'elle avait d'ores et déjà dépensé Fr. 180'541.55 prélevés sur le compte 1316 « Remise en état Expo-parc ». Notons que par un malencontreux hasard, le préavis no 29 ne figure pas dans le plan des investissements et que nous ne pouvons donc pas vérifier sa situation.



Bien qu'elle soit convaincue du bien-fondé des dépenses engagées, la commission n'apprécie pas cette manière de faire de notre Municipalité qui viole allègrement le règlement du Conseil communal, en particulier son art. 98. Cela est d'autant plus inacceptable que ces travaux étaient parfaitement prévisibles et ne présentaient par conséquent aucun caractère d'urgence.

Voici, en résumé, les autres points discutés par votre commission à propos de ce préavis :

- la commission note que le préavis prend clairement position par rapport au projet de « Marina des Isles » dont la presse s'est fait l'écho à plusieurs reprises ;
- elle apprécie que d'autres solutions soient néanmoins étudiées pour augmenter le nombre de places d'amarrage dans la Thièle d'une part et dans le port des Iris d'autre part ;
- la commission relève que l'aménagement d'une place des fêtes en relation avec la tribune constitue certainement un point d'accrochage intéressant pour l'usage de ce périmètre, cela indépendamment de savoir quelles manifestations actuelles pourraient s'y dérouler ;
- la commission a également insisté sur la nécessité d'aménager le cheminement lacustre de façon originale et attractive
- elle regrette que des alternatives ne soient pas disponibles concernant le stade d'athlétisme, celui-ci se trouvant à l'endroit où aboutira l'axe projeté allant de la ville au lac (voir phase 2)
- pour le reste, la commission se réjouit de voir le projet d'aménagement que proposera l'architecte paysagiste mandaté par la Municipalité pour la phase 1.

### **Conclusion**

Le présent préavis constitue la première étape de réaménagement des terrains de l'ancien hippodrome, après leur restitution par l'Expo et l'aménagement du parking le long de l'Avenue de l'Hippodrome. Le montant demandé est modeste ; il est constitué pour moitié environ d'infrastructures de base dont une partie est déjà réalisée, et pour moitié d'un crédit d'étude qui débouchera sur des investissements ultérieurs nettement plus conséquents et dont le financement devra également être assuré.

Aussi justifiées que puissent être les attentes des citoyennes et citoyens non élu(e)s de notre ville à l'égard de ce périmètre d'utilité publique, la commission espère que la Municipalité ne se contentera pas d'outrepasser ses compétences décisionnelles pour ces futurs investissements.

En conclusion, Premier Citoyen, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, la commission vous propose, à l'unanimité, de donner décharge à la Municipalité pour les dépenses engagées sans notre autorisation et d'accepter le préavis no 11 tel que présenté.

La commission recommande aux commissions des finances et de gestion de vérifier en détail la bonne exécution des préavis no 29/2002 et 11/2005 et d'en donner rapport au Conseil.

Pour la Commission

  
Pascal BLUM, rapporteur